

DCI DU 30 MAI 2017

DIRECTION MAINTENANCE & TRAVAUX

Monsieur,

Conformément à l'article 4.2 du titre II de la RH 0826 modifié par l'avenant 2 du 19 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous présente une Demande de Concertation Immédiate concernant :

- Le manque d'effectifs dans les Infrapôles, Infralog. EIV, ASTI et ESTI.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail

Documents à télécharger

 [DCI "Maintenance Travaux".](#)